



## ANNONCE DE COMPÉTITION

### CHAMPIONNATS DE LA SECTION QUÉBEC « B » BMO – PATINAGE CANADA DE 2008

---

**Dates :** 25 au 28 octobre 2007  
**Lieu :** Victoriaville  
**Hôte :** CPA Victoriaville  
**Sanctionnés par :** Patinage Canada # P-07-004

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
But des championnats de section.....	2
Renseignements généraux.....	2
Personnes-ressources .....	2
Patinoires .....	2
Admissibilité aux compétitions.....	3
Conditions exigées pour l'inscription .....	3
Inscription des concurrents.....	4
Exigences en matière de tests et d'âge.....	5
Sélection des concurrents.....	5
Précisions concernant les épreuves.....	6
Inscription et glace d'entraînement.....	7
Accréditation des entraîneurs .....	7
Système de notation .....	7
Musique.....	7
Prix.....	8
Hébergement .....	8
Accidents et responsabilité .....	9
Politique sur les appareils-photos et les caméras .....	9
Renseignements concernant les billets .....	9

## **BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION**

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) et de les faire avancer à la prochaine série de compétitions de qualification en vue des Championnats nationaux juniors et des Championnats canadiens. Les championnats de section représentent la première expérience d'un patineur au volet de la compétition et, d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible aux Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section a pour commanditaire principal BMO et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada au niveau national, et la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités associées à la participation de BMO.

Les championnats de section permettent à la section de présenter et de reconnaître ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de remercier les commanditaires et d'offrir un divertissement aux admirateurs du patinage de la province.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les championnats de section BMO – Patinage Canada de 2008 se dérouleront conformément aux règlements énoncés dans le Manuel des règlements de Patinage Canada. Consultez la section 7400, Compétitions et championnats de qualification, et la section 5000 pour obtenir des renseignements techniques particuliers.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans la présente annonce de compétition.

S'il y a quatre concurrents ou moins dans un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut décider d'annuler la compétition et peut approuver l'inscription des concurrents pertinents à la compétition Défi BMO – Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

## **PERSONNES-RESSOURCES**

Présidente de la compétition  
Président du comité organisateur local

France Bisson  
Jean-Yves Thiboutot

## **PATINOIRES**

**Patinoire de compétition # 1**  
Colisée Desjardins de Victoriaville  
400 boul. Jutras Est  
Victoriaville (QC) G6P 7W7

Dimensions de la patinoire  
85 x 200 pieds

## **ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)**

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles telles que définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est également d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

## **CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (partie du règlement 5402 de Patinage Canada)**

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats de section et aux compétitions de qualification menant à ces championnats doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le 1<sup>er</sup> octobre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible, à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a réussi le programme libre junior, mais aucune autre partie de test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats de section et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).

## INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés et reçus par le coordonnateur de votre section, accompagnés des droits d'inscription (chèque) au plus tard le **1 octobre à 16h30** :

**Fédération de patinage artistique du Québec**  
**a/s Diane Choquet, Coordonnatrice**  
**4545, Pierre-de Coubertin**  
**CP 1000, Succ M**  
**Montréal (Québec) H1V 3R2**

**\*\*\* Aucune inscription ne sera acceptée après la date et heure limites.**

L'admissibilité de tous les concurrents doit être vérifiée par la section en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

### **Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont les suivants :

Pré-juvénile et Juvénile simple :	100 \$ pour chaque inscription
Pré-novice simple :	150 \$ pour chaque inscription

Veillez faire parvenir vos formulaires d'inscription remplis avec les chèques libellés à l'ordre de :

**Fédération de patinage artistique du Québec**  
**a/s Diane Choquet, Coordonnatrice**  
**4545, Pierre-de Coubertin**  
**CP 1000, Succ M**  
**Montréal (Québec) H1V 3R2**

## RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du règlement 5403 de Patinage Canada)

- (1) **CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS** :
- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (juvénile, pré-novice, novice) des Championnats nationaux juniors.
  - (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple, de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

## **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du règlement 5404 de Patinage Canada)**

### **(1) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :**

#### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST** : avoir réussi le test complet préliminaire de style libre ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents pré-juvéniles de patinage en simple seront âgés de moins de 11 ans (femmes) et de moins de 12 ans (hommes) avant le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

### **(2) ÉPREUVES JUVÉNILES :**

#### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST** : avoir réussi le test juvénile de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrents juvéniles de patinage en simple seront âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

### **(3) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :**

#### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST** : avoir réussi le test pré-novice de compétition de patinage en simple ou de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : aucune restriction

## **SÉLECTION DES CONCURRENTS DE 13 CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'EST ET DÉFI DE L'OUEST, AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (parties des règlements 7403 ET 7407 de Patinage Canada)**

### **(1) PATINEURS JUVÉNILES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS :**

- (a) **ÉPREUVES JUVÉNILES À L'EXCEPTION DU QUÉBEC** : Les concurrents juvéniles qui se classent en première place dans chacune des épreuves de qualification de la section, excepté la section du Québec, peuvent être choisis pour représenter la section aux Championnats nationaux juniors, mais le choix des concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (b) **ÉPREUVES JUVÉNILES AU QUÉBEC** : Les concurrents juvéniles qui se classent en première et deuxième places dans chacune des épreuves de qualification de la section du Québec peuvent être choisis pour représenter la section aux Championnats nationaux juniors, mais le choix des concurrents est laissé à la discrétion de la section.

## **PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – Patinage Canada (partie du règlement 5303 de Patinage Canada)**

### **(1) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :**

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

### **(2) ÉPREUVES JUVÉNILES :**

- (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

### **(3) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :**

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

## **INSCRIPTION**

Les inscriptions des patineurs, des officiels et des entraîneurs commenceront une heure avant le début des pratiques officielles au Colisée Desjardins de Victoriaville.

## **INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au règlement 7406)**

- (1) **INSCRIPTION** : Les concurrents aux championnats de section doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour la compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

## **ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS**

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'appliquera.**

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés au niveau 2 du PNCE;
- être membres en règle de l'association;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide.

De plus, les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et montrer leur carte d'identité avec photo.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

## **SYSTÈME DE NOTATION**

Le Système de calcul de points cumulatifs (CPC) sera utilisé pour toutes les épreuves.

## **MUSIQUE**

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

## ***Rotation de la musique et des séances d'entraînement***

La rotation de la musique et des séances d'entraînement sera communiquée à l'inscription. Toute demande spéciale doit être adressée au représentant ou à la représentante technique, par le biais de la Diane Choquet, Coordonnatrice à la Fédération avant le 5 octobre 2007.

## ***Exigences de musique***

Chaque participant doit fournir deux cassettes (ou CD) au moment de l'inscription sur place, une pour la compétition (marquée « original ») et une de réserve (marquée « copie »). Si le concurrent remet deux (2) CD, il est recommandé d'apporter également une copie sur cassette.

## **Spécifications générales pour les cassettes et les CD**

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme enregistré sur chaque cassette ou CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à un minimum de trois secondes et un maximum de 5 secondes de l'amorce de la cassette ou du CD.
3. La musique doit être enregistrée en stéréo, c'est-à-dire au même volume sur les canaux gauche et droit.
4. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non celle de l'exécution) doivent être indiqués clairement sur le CD ou la face n° 1 de la cassette.
5. Chaque cassette ou CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.
6. Les niveaux d'enregistrement de la musique peuvent atteindre un maximum de 0UV et un minimum de -8UV.

## **PRIX**

Des médailles des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration mais n'aura pas de médaille. L'horaire de la remise des médailles sera disponible à l'inscription sur place.

## **HÉBERGEMENT**

Les hôtels officiels de la compétition sont indiqués ci-dessous.

### ***Hôtel officiel***

#### ***Z Plaza Hotel***

*1000, boul. Jutras Est*

*Victoriaville (QC)*

*(complet – réservé pour les officiels)*

### ***Autres hôtels***

#### ***Le Victorien***

*19 boul. Arthabaska*

*Victoriaville (QC)*

*(819) 758-0533*

## ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, la Fédération de patinage artistique du Québec et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs doivent assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'Association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### *Politique sur les appareils-photos et les caméras*

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photos, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place (veuillez fournir ici les renseignements pertinents).

### **Occipital**

a/s Éric Massé

\* Pour commander votre DVD, veuillez compléter le formulaire en annexe et nous le retourner avec votre chèque et votre formulaire d'inscription à la compétition. **AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE SUR PLACE.**

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

– Les prix des billets d'entrée générale sont comme suit :

TYPE	DÉTAILS	PRIX DES BILLETS
Billets d'entrée générale	Adultes	12,00 \$
	Enfants	12,00 \$
	(enfants de 3 ans et moins)	Gratuit
Laissez-passer d'une journée	Adultes	5,00 \$
	Enfants	5,00 \$
	(enfants de 3 ans et moins)	Gratuit

\* Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Dans les chambres, seulement les concurrents des catégories pré-juvéniles auront droit d'être accompagnés d'une personne autre que l'entraîneur

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS - Tout règlement ou communication que publie l'UIP durant l'été pourrait entraîner des modifications de l'annonce des Championnats de section.***